



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 23 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Yasmine GONAY
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Michelle NOWAKOWSKI à Jean-Marc GRAND
Patrick LOMBARD à Jacques DECHENAUX
Karine MAURINAUX à Serge SANTARELLI
Christian GIRAUD à Florence SCHAMBEL

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	23
Procurations :	06
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/56 **Décision modificative n°2 au budget primitif 2024**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Décision modificative n°2 au budget primitif 2024

Vu la délibération du 29 janvier 2024, portant vote du budget primitif principal 2024,

Vu la délibération du 25 mars 2024, correspondant à l'affectation des résultats pour l'exercice 2023,

Vu la délibération du 25 mars 2024, relative au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Vu la délibération du 24 juin 2024, relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 09 septembre 2024,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2024, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

Vu l'ensemble des éléments détaillés ci-dessous,

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
65	Autres charges gestion courante	32 568,00			0,00
011	Dépenses à caractère général	-32 568,00			0,00
		0,00			0,00

Chapitre 65 : + 32 568 €

- + 2 568 € : intégration des frais d'hébergement et de maintenance de l'outil de gestion automatisée du temps de travail au titre du dernier trimestre 2024
- + 30 000 € : versement du contingent correspondant au 2^e semestre 2024 au titre de l'adhésion de la commune au SITPI

Chapitre 011 : - 32 568 €

- + 7 000 € au gestionnaire Espaces Verts : élagage des arbres du parc Champollion dans le cadre des travaux de la future médiathèque
- 39 568 € au gestionnaire Finances : équilibre DM n°2

Concernant la section d'investissement :

Investissement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
2019001	Construction nouvel espace culturel	-80 000,00	13	Subventions d'investissement	-238 382,00
20	Immobilisations incorporelles	-90 300,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	-104 118,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	-223 200,00			0,00
23	Immobilisations en cours	21 000,00			
		-342 500,00			-342 500,00

Opération valant chapitre n°2019001 – construction de la nouvelle médiathèque : -80 000 €

Après mise à jour des montants prévisionnels pour l'année 2024, le versement des avances à Isère Aménagement est revu à la baisse.

Opération n°100-01 – restructuration de l'école maternelle Marie Sac : -36 000 € au chapitre 20

Le refus de la Préfecture de l'Isère de valider l'étude de danger réalisée sur la limitation du risque de débordements de la Gresse fait obstacle à l'avancement du projet de réhabilitation globale de l'école maternelle Marie Sac. Les crédits d'étude prévus initialement sont donc réduits. La somme restante permettra d'engager un travail de rénovation partielle de la toiture et des menuiseries extérieures en attendant de pouvoir avancer sur un projet de réhabilitation globale.

Opération n°100-02 – réhabilitation de la piscine des Garcins : -250 000 € au chapitre 21 et +21 000 € au chapitre 23

Les travaux sont entrés dans leur phase opérationnelle fin août 2024. L'enveloppe des crédits est donc réajustée afin de correspondre au montant des travaux qui seront réalisés au cours du dernier trimestre 2024. La somme créditée au chapitre 23 permettra le versement des avances prévues dans le cadre des marchés de travaux.

Opération n°100-04 – réfection et désimperméabilisation du plateau sportif du boulevard de la Résistance (collège) : +65 000 € au chapitre 21 et -106 334 € au chapitre 13.

Suite à la procédure de mise en concurrence et à différents aléas de chantier, il est nécessaire de réajuster l'enveloppe des crédits.

Par ailleurs, la subvention inscrite au titre de la DETR, 106 334 € est supprimée suite au refus de l'État.

Opération n°200-01 – requalification de l'entrée de ville ouest : +30 000 € au chapitre 204

Une somme complémentaire de 30 000 € est ajoutée correspondant à la participation de la commune aux travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension en bord de Gresse au niveau de la future passerelle.

Opération n°500-01 – Actions en faveur du développement durable : +153 000 €

- La somme de 140 000 € au chapitre 21 est ajoutée suite à la procédure de mise en concurrence relative à la désimperméabilisation des cours du groupe scolaire Champollion.
- Un ajout de 10 000 € au chapitre 21 est nécessaire pour finaliser le programme 2024 de modernisation de l'éclairage public
- Un montant supplémentaire de 3 000 € est positionné au chapitre 20 sur le projet de déploiement du photovoltaïque du fait d'études de structure complémentaires.

Opération n°500-02 – Rénovation de l'église Saint Jean Baptiste : -65 000 € au chapitre 20 et -32 500 € au chapitre 13.

La procédure de mise en concurrence pour le choix d'un maître d'œuvre est programmée à l'automne 2024. Le démarrage des études est reporté au début de l'année 2025. La subvention sollicitée auprès de la DRAC est également reportée.

Opération n°500-03 – Réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville : -200 000 € au chapitre 21 et -99 548 € au chapitre 13.

L'abandon du projet d'extension de l'Hôtel de Ville nécessite de revoir l'ensemble du projet d'aménagement et de reporter le démarrage du chantier au 1^{er} trimestre 2025. Les demandes de subvention, 99 548 € au titre de l'année 2024, seront redéposées l'année prochaine.

Opération n°500-08 – Travaux du centre sportif Thierry Heigéas : -14 000 € au chapitre 21

Les travaux sur le système de chauffage dans le cadre du raccordement au futur réseau de chaleur ont été intégrés en totalité dans le marché d'exploitation de la chaufferie bois.

Opération n°600-01 – Travaux de voirie et installation de mobilier urbain : -12 000 € au chapitre 21

Le modèle de panneaux lumineux choisi permet une économie de 12 000 € par rapport au budget prévisionnel.

Opération n°700-01 – Installation et acquisition de matériel informatique : +28 000 € : soit +17 100 € au chapitre 21 et +10 900 € au chapitre 20

Des travaux ont été réalisés sur le serveur de l'hôtel de ville afin d'augmenter sa capacité et sécuriser son fonctionnement.

Opération n°700-02 – dématérialisation des processus de travail : +6 200 € au chapitre 21 et -3 200 € au chapitre 20

Dans le cadre de déploiement de l'outil de gestion automatisée du temps de travail, il convient d'ajouter 3 000 € et de transférer 3 200 € du chapitre 20 au chapitre 21 soit 6 200 € au chapitre 21 afin de procéder à l'acquisition et à l'installation du matériel.

Opération n° 700-03 – déploiement fibre optique : + 7 500,00 € au chapitre 21

Ajout de 7 500 € dans le cadre des travaux mutualisés avec la métropole de Grenoble pour le réseau de la fibre optique.

Opération n°800-02 – acquisition de matériel et mobilier : +7 000 € au chapitre 21

Ajout d'une enveloppe de 7 000 € dans le cadre du changement du mobilier de la salle de réunion Vercors et des salles de réunion et de formation du 1^e étage de la Maison des Associations.

Chapitre 10 – fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : enveloppe réajustée suite à la liquidation de la dotation 2024 soit -104 118 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 contre** (Mme MAURINAUX (pouvoir à M. SANTARELLI), M. GIRAUD (pouvoir à Mme SCHAMBEL), Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN, M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget primitif principal 2024 telle que présentée ci-dessus.

ANNEXES :

Programme d'investissement 2024 actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 contre